

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Convoqué les mardi 14 avril (BP2026) et lundi 20 avril 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, le lundi 27 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACOUN, Catherine LARGUIER, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Michèle VEYRET, Alain AURÈCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-Christine PEYRIC, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Cyril LAURENT, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Vincent BEHGDAD, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (6) : Christian CHAMBON (*pouvoir à Alain BENSACOUN*), Aimé CAVAILLÉ (*pouvoir à Catherine DAUFÈS-ROUX*), Jean-Claude ROUILLON (*pouvoir à Christophe RIVENQ*), Rose-Marie SOUSTELLE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Valérie MEUNIER (*pouvoir à Méryl FRIZON-DEBIERRE*), Emiliano HACQUEL (*pouvoir à Vincent BEHGDAD*).

OBJET : Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2024-VA00001 « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) », n°2025-VA00002 « Gestion patrimoniale - Sécurité » et n°2025-VA00003 « Rénovation église de Rochebelle »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 disposant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour les opérations d'investissement présentant un caractère pluriannuel,

Vu la délibération n°23_05_07 du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 portant adoption du Règlement budgétaire et financier au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n°24_02_02 du Conseil Municipal du 8 avril 2024 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2024-VA00001 « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) »,

Vu la délibération n°25_03_02 du Conseil Municipal du 7 avril 2025 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2025-VA00003 « Rénovation église de Rochebelle »,

Vu la délibération n°25_03_03 du Conseil Municipal du 7 avril 2025 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2025-VA00002 « Gestion patrimoniale – Sécurité »,

Vu la délibération n°25_03_04 du Conseil Municipal du 7 avril 2025 portant Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2024-VA00001 « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) »,

Vu l'avis de la Commission Finances du 20 avril 2026,

Considérant qu'une AP constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement pour le financement d'une opération,

Considérant que le vote de l'AP est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des CP et d'une évaluation des ressources pour y faire face,

Considérant que chaque AP doit faire l'objet d'une révision lorsque l'enveloppe initiale doit être réajustée,

Considérant que les AP sont actualisées chaque année pour prendre en compte le rythme de consommation des CP,

Considérant que les CP votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année,

Considérant que l'AP/CP n°2024-VA00001 « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) » doit être actualisée au regard des différences entre les prévisions d'avancement de l'opération et les dépenses effectives,

Considérant que l'AP/CP (AP/CP) n°2025-VA00002 « Gestion patrimoniale – Sécurité », doit être actualisée au regard des différences entre les prévisions d'avancement de l'opération et les dépenses effectives,

Considérant que l'AP/CP (AP/CP) n°2025-VA00003 « Rénovation église de Rochebelle », doit être actualisée au regard des différences entre les prévisions d'avancement de l'opération et les dépenses effectives,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- le maintien de l'enveloppe initiale de l'autorisation de programme (AP) libellée « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) », portant le numéro 2024-VA00001, à un montant total de 9 163 743.00 € (neuf millions cent soixante-trois mille sept cent quarante-trois euros),

- l'actualisation de la répartition des crédits de paiement (CP) de cette autorisation de programme (AP) de la façon suivante :

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2024	CP 2 Année 2025	CP 3 Année 2026	CP 4 Année 2027
21702 Opération d'équipement « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) »	9 163 743,00	295 723,73	206 169,67	2 177 057,00	6 484 792,60
TOTAUX	9 163 743,00	295 723,73	206 169,67	2 177 057,00	6 484 792,60

- le maintien de l'enveloppe initiale de l'autorisation de programme (AP) libellée « Gestion patrimoniale - Sécurité », portant le numéro 2025-VA00002, à un montant total de 1 638 000.00 € (un million six cent trente-huit mille euros),

- l'actualisation de la répartition des crédits de paiement (CP) de cette autorisation de programme (AP) de la façon suivante :

Chapitre	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027	CP 4 Année 2028	CP 5 Année 2029	CP 6 Année 2030
22501 Opération d'équipement « Gestion patrimoniale – Sécurité »	1 638 000,00	120 450,69	325 549,00	273 000,00	273 000,00	273 000,00	373 000,31
TOTAUX	1 638 000,00	120 450,69	325 549,00	273 000,00	273 000,00	273 000,00	373 000,31

- le maintien de l'enveloppe initiale de l'autorisation de programme (AP) libellée « Rénovation église de Rochebelle », portant le numéro 2025-VA00003, à un montant total de 1 602 000.00 € (un million six cent deux mille euros),

- l'actualisation de la répartition des crédits de paiement (CP) de cette autorisation de programme (AP) de la façon suivante :

Chapitre	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027
22502 Opération d'équipement « Rénovation église de Rochebelle »	1 602 000,00	415 419,18	577 339,00	609 241,82
TOTAUX	1 602 000,00	415 419,18	577 339,00	609 241,82

- l'inscription automatique des CP dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENQ